

A.S.A. DE LA VALLEE DE L'AGRON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DELIBERATIONS N°1-2017

Date de convocation : 20 mars 2017

Date de réunion : 3 avril 2017

Nombre de voix en exercice : 1357

Nombre de voix présentes ou représentées: 693

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le lundi 3 avril à 11h00 se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire les propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée de la Vallée de l'Agron légalement convoqués à la salle de la Mairie de Harricourt.

Sous la présidence de Monsieur Régis CABADET

Etaient présents en tant que syndics :

Etaient excusés :

Monsieur Jérôme BESTEL
Monsieur Guy BOIZET
Monsieur Régis CABADET
Monsieur Francis CANNAUX
Monsieur Jean-Michel CHANCE
Monsieur Christophe DION
Monsieur Christian GENTIL
Monsieur Joël LAMBERT
Monsieur Paul LARDENNOIS
Monsieur Gérard MOUTON
Monsieur Jacky NIZET
Monsieur Régis REMY
Monsieur Jean Luc TRISTANT

Monsieur Adrien DEMAULJEAN, Conseiller Technique Chambre d'Agriculture service SUAT/UDASA.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités 2015/2016
- Renouvellement des syndics groupe 2
- Présentation des travaux 2017
- Questions diverses

Le président ouvre la séance en remerciant la commune d'Harricourt pour la mise à disposition de la Salle du conseil. Il remercie également toutes les personnes présentes, constate que le quorum est atteint et propose de commencer la réunion.

Rapport d'activités 2015-2016

Travaux de restauration de cours d'eau 2013

– Entretien et aménagement du Ruisseau du Moulin depuis le bois de Thenorgues jusqu'à jusqu'à la ferme de la Touraudrie, sur les communes de Briquenay et Thenorgues

- Linéaire : 1 700 m

- Travaux réalisés :

- Coupe sélective de la végétation menaçant ou risquant de compromettre les écoulements
- Réalisation de saules têtards
- Désencombrement du lit
- Réalisation d'aménagements afin de limiter la dégradation du lit du ruisseau (Seuils et radiers)
- Réalisation de recharge sédimentaire pour reconstituer le substrat du ruisseau

– Entreprise ID VERDE retenue pour un montant de 23 436 € HT.

– Plan de financement :

- Agence de l'eau Seine Normandie : 80 %
- FDPPMA Ardennes 15 %
- ASA : 05 %

Travaux de restauration de cours d'eau 2016

– Entretien et aménagement du Ruisseau du Moulin depuis le pont de 5 tonnes jusqu'au bois de Thenorgues, sur les communes d'Harricourt, Briquenay et Thenorgues

- Linéaire : 2 500 m

- Travaux réalisés :

- Coupe sélective de la végétation menaçant ou risquant de compromettre les écoulements
- Réalisation de saules têtards
- Désencombrement du lit
- Réalisation d'aménagements afin de limiter la dégradation du lit du ruisseau (Seuils et radiers)
- Réalisation de recharge sédimentaire pour reconstituer le substrat du ruisseau

– Groupement ONF/CHAPLIER retenu pour un montant de 9 664.20 € HT.

– installation de Clôtures et dispositifs d'abreuvement afin de limiter l'impact des animaux sur le cours d'eau. Secteur de la Malmaison

- Linéaire : 1 100 m

- Création de 2 points d'abreuvements (descente aménagée)

- Réalisation par M. Jérôme BESTEL pour 6 850 € HT

– Plan de financement :

- Agence de l'eau Seine Normandie : 80 %
- FDPPMA Ardennes 15 % (hors clôtures et descentes aménagées)
- ASA : 05 %
- Exploitant : 20% des clôtures et descentes aménagées

L'assemblée générale n'a pas de question vis à vis des travaux effectués en 2013 et 2014 et n'émet aucune remarque sur le rapport d'activités présenté.

Renouvellement des syndics :

Les personnes du groupe 2 demandent le renouvellement de leur mandat, à savoir :

Messieurs Régis CABADET, Jérôme BESTEL, Christophe DION, Régis REMY, Paul LARDENNOIS, Christian GENTIL, Eric DOMMELIER.

Monsieur Paul LARDENNOIS ne souhaite plus faire partie des syndics de ce groupe et fait part de sa démission.

Le Président l'accepte et lance un appel à candidature pour remplacer cette personne.

Monsieur Jean-Claude ETIENNE propose sa candidature.

Résultat du vote à main levée : Pour : unanimité.

- **Budget 2017**

- Section de fonctionnement :

Les membres du comité demandent le concours du receveur de la trésorerie du Vouzinois pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et acceptent de verser l'indemnité correspondante.

Le montant des taxes syndicales reste inchangé pour l'exercice 2017, à savoir :

- Classe 1 & 2 : 1.52 €HT/ha
- Classe 3 & 4 : 0.76 €HT/ha

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 23 967,74 € et en investissement à 0 €.

- **Présentation des travaux 2017**

Le président rappelle que les membres du bureau avaient souhaité faire une pause dans les travaux afin de pouvoir solder les prestations antérieures et permettre à l'ASA de recevoir l'ensemble des subventions restantes.

Ainsi, il n'est pas programmé d'interventions pour l'année 2017.

Les membres du bureau se réuniront au cours de l'année 2017 afin de proposer une intervention sur la tranche amont du ruisseau du Moulin à savoir de la limite amont du périmètre (Moulin de Bar les Buzancy) au pont de 5 Tonnes.

M. CHANCE s'interroge sur la mise en place de pénalités de retard en cas de non réalisation des travaux dans les délais impartis. En effet, certains syndicats font part de la réalisation tardive voire le report des travaux à l'année N+1 sur l'ASA. Ils souhaiteraient que les interventions soient effectuées l'année de programmation.

M. NIZET rappelle que les travaux entrepris ont un intérêt piscicole et indique qu'en tant que président de l'AAPPMA de VERPEL, celui-ci a déjà proposé à ses adhérents un rempoissonnement sur les secteurs aménagés. Malheureusement, ceux-ci ne souhaitent pas entreprendre d'actions sur ces tronçons n'ayant pas de droits de pêche sur ce linéaire. Ainsi, M. NIZET demande à l'association si celle-ci peut entreprendre une action de cette envergure. A voir si cette action peut entrer dans le champ de compétence de l'ASA.

Il est indiqué que plusieurs pêches électriques sont réalisées sur le périmètre de l'ASA afin de connaître l'impact positif des aménagements sur les peuplements. M. CHANCE indique qu'il serait intéressant de refaire une pêche au niveau de la ferme de Rezille et du pont de 5 tonnes comme réalisées en 2006 et 2010.

- **Questions diverses**

N'ayant plus de question, Monsieur CABADET lève la séance à 12h15.

Le Président,

Régis CABADET